

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi « NOTRe », crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2019.

BUDGET PRINCIPAL

A la clôture de l'exercice 2019, le Compte Administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 7 888.63 €.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	505 549,91 €	0,00 €	1 045 413,51 €	0,00 €	1 550 963,42 €
Opérations de l'exercice	2 267 442,82 €	925 635,47 €	1 767 195,56 €	2 073 957,67 €	4 034 638,38 €	2 999 593,14 €
TOTAUX	2 267 442,82 €	1 431 185,38 €	1 767 195,56 €	3 119 371,18 €	4 034 638,38 €	4 550 556,56 €
Résultats intégrés	16 973,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 973,55 €	0,00 €
Restes à réaliser	795 313,00 €	304 257,00 €	0,00 €	0,00 €	795 313,00 €	304 257,00 €
TOTAUX CUMULES	3 079 729,37 €	1 735 442,38 €	1 767 195,56 €	3 119 371,18 €	4 846 924,93 €	4 854 813,56 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	1 344 286,99 €	0,00 €	0,00 €	1 352 175,62 €	0,00 €	7 888,63 €

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 3 119 371.18 €.

Les recettes se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2019
013 – Atténuation de charges	50 946.53 €
70 – Produits des services	89 068.50 €
73 – Impôts et Taxes	1 381 875.45 €
74 - Dotations et participations	444 208.47 €
75 – Autres produits de gestion courante	65 433.38 €
77 – Produits exceptionnels	35 031.30 €
042 – Opérations d'ordre	7 394.04 €
002 – Résultat antérieur reporté	1 045 413.51 €
TOTAUX	3 119 371.18 €

1.1.1. **Les atténuations de charges (Chapitre 013)** – 50 946.53 €

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie du personnel.

1.1.2. **Les produits des services (Chapitre 70)** – 89 068.50 €

Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses, tels que les ventes de coupe de bois, les concessions cimetière, les redevances d'occupation du domaine public, l'accueil de loisirs sans hébergement/TAP/Garderie, les remboursements de la Caisse des Ecoles.

1.1.3. **Les impôts et taxes (Chapitre 73)** – 1 381 875.45 €

Ce chapitre comprend le montant des impositions directes. A cela s'ajoute l'attribution de compensation ainsi que le fonds National de Garantie Individuelle des Ressources. D'autres sources de recettes, non négligeables sont les taxes sur l'électricité et additionnelles aux droits de mutation.

1.1.4. **Les dotations et participations (Chapitre 74)** – 444 208.47 €

Ce chapitre regroupe essentiellement les dotations de l'Etat : la dotation globale de fonctionnement, le remboursement des emplois avenir, mais également les participations du Département, Caisse d'Allocations Familiales ou Communauté de Communes.

1.1.5. **Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75)** – 65 433.38 €

Ces recettes proviennent exclusivement des revenus des immeubles en location.

1.1.6. **Les produits exceptionnels (Chapitre 77)** – 35 031.30 €

Ce chapitre comprend essentiellement des remboursements des sinistres par les assurances et les produits des cessions d'immobilisations.

1.1.7. **Opérations d'ordre (Chapitre 042)** – 7 394.04 €

Ce chapitre concerne des opérations d'ordre budgétaires suite à des ventes et des reprises sur amortissement de frais d'études.

1.1.8. Le résultat de fonctionnement reporté (Chapitre 002) – 1 045 413.51 €

Il s'agit du montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2019.

1.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées à 1 767 195.56 €.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2019
011 – Charges à caractère général	561 922.02 €
012 – Charges de Personnel	945 130.76 €
014 – Atténuation de produits	35 603.40 €
65 – Autres charges de gestion courante	139 090.17 €
66 – Charges financières	34 538.39 €
67 – Charges exceptionnelles	15 900.82 €
023 – Virement à l'investissement	0.00 €
042 – Opérations d'ordre	35 010.00 €
TOTAUX	1 767 195.56 €

1.2.1. Les dépenses générales (Chapitre 011) – 561 922.02 €

1.2.1.1. Achats et variation des stocks (Article 60) – 253 060.84 €

Ces dépenses sont des dépenses courantes telles que le paiement de l'eau, l'électricité, le combustible, le carburant, l'alimentation, la fourniture de petit équipement ou de vêtements de travail, les fournitures administratives ou scolaires.

1.2.1.2. Services extérieurs (Article 61) – 200 917.16 €

Ces dépenses concernent des travaux réalisés par des entreprises extérieures notamment les contrats de prestations de services, les locations immobilières et mobilières, l'entretien des terrains, bâtiments, voies et réseaux, l'entretien du matériel roulant et autres, la maintenance, l'assurance ou la documentation générale et technique.

1.2.1.3. Autres services extérieurs (Article 62) – 87 101.26 €

Ces dépenses sont liées à des dépenses de personnel extérieur au service, les honoraires, les publications, les transports et déplacements, les frais postaux et de télécommunications et les frais bancaires.

1.2.1.4. Impôts, taxes et versements assimilés (Art. 63) – 20 840.76 €

Ces dépenses concernent des versements à des administrations ou autres organismes ainsi que tous les impôts directs et indirects, les taxes sur les véhicules.

1.2.2. Les dépenses de personnel (Chapitre 012) – 945 130.76 €

Ce chapitre concerne la rémunération du personnel titulaire, non titulaire et emploi d'insertion ainsi que les charges sociales correspondantes.

1.2.3. **Les atténuations de produits (Chapitre 014)** – 35 603.40 €

Ce chapitre retrace les impôts et taxes reversés à l'Etat par le fonds de péréquation.

1.2.4. **Les Charges de gestion courante (Chapitre 65)** – 139 090.17 €

Ce chapitre comprend les redevances de licences, les indemnités des maires et adjoints, les contingents et participations obligatoires, les subventions de fonctionnement versées.

1.2.5. **Les intérêts de la dette (Chapitre 66)** – 34 538.39 €

Ce chapitre regroupe la charge des intérêts suite à des remboursements d'emprunts.

1.2.6. **Les dépenses exceptionnelles (Chapitre 67)** – 15 900.82 €

Ce chapitre englobe les charges exceptionnelles sur opérations de gestion, les titres annulés sur l'exercice n-1, les subventions versées aux personnes de droit privé.

1.2.7. **Les opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 042)** – 35 010.00 €

Ce chapitre contient les valeurs comptables des immobilisations cédées et les amortissements des matériels achetés les années précédentes.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. **Recettes d'investissement**

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 1 431 185.38 €.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2019
13 – Subventions d'investissement	363 227.54 €
16 – Emprunts	1 367.00 €
23 – Immobilisations en cours	0.00 €
10 – FCTVA, Taxe aménagement	315 829.29 €
1068 – Affectation de la section fonctionnement	193 228.09 €
040 – Dotations aux amortissements	35 010.00 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	16 973.55 €
001 – Résultat antérieur	505 549.91 €
TOTAUX	1 431 185.38 €

Les recettes ont été constituées par :

- les subventions d'investissement,
- dépôts et cautionnements reçus
- le remboursement du FCTVA et de la taxe d'aménagement,
- le produit des cessions,
- écritures lotissement.

2.2. Dépenses d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 2 267 447.82 €.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2019
20 – Immobilisations incorporelles	5000.40 €
21 – Immobilisations corporelles	82 404.97 €
23 – Immobilisations en cours	2 060 324 .35 €
16 – Emprunts	112 319.06 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €
040 – Opérations d'ordre	7 394.04 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €
001 – Résultat antérieur	0.00 €
TOTAUX	2 267 442.82 €

Les principaux investissements de l'année 2019 ont été les suivants :

- ☞ Acquisition logiciels informatiques.
- ☞ Acquisition caméras école.
- ☞ Acquisition de matériel informatique.
- ☞ Acquisition d'un master.
- ☞ Acquisition de matériel pour les Services Techniques et divers.
- ☞ Construction d'un ossuaire cimetière.
- ☞ Travaux de bâtiments :
 - Sanitaires Ecole,
 - Chape de la Maison de Pays,
 - Diagnostic amiante Joly,
 - Installation jeu école,
 - Démolition rue du Château,
 - Extension Maison de Santé Pluridisciplinaire,
 - Construction d'une école maternelle et d'un restaurant scolaire,
 - Travaux de toiture de l'Eglise,
- ☞ Travaux de voirie :
 - Travaux avenue de la gare,
 - Travaux VRD (EP) La Champagne
 - Travaux éclairage remparts, monuments aux morts et armoire de commande

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZA LA CHAMPAGNE

Le transfert des résultats par opération d'ordre non budgétaire (opération faite par le Trésorier Municipal) suite au transfert de la zone d'activités de la ZA La Champagne à la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye au 1er janvier 2019 représente un déficit en section d'investissement de 16 973.55 €.

Ce déficit d'investissement sera reporté sur le budget communal 2020.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES VARICHARDS

Aucune vente réalisée.

BUDGET C. C. A. S.

A la clôture de l'exercice 2019, le Compte Administratif du CCAS fait apparaître un résultat de clôture de 12 592.07 € ; Pas de section investissement.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 775,59 €	0,00 €	6 775,59 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	43 402,80 €	49 219,28 €	43 402,80 €	49 219,28 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	43 402,80 €	55 994,87 €	43 402,80 €	55 994,87 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €	43 402,80 €	55 994,87 €	43 402,80 €	55 994,87 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 592,07 €	0,00 €	12 592,07 €

BUDGET CAISSE DES ECOLES

A la clôture de l'exercice 2019, le compte administratif de la caisse des écoles fait apparaître un résultat global de 40 147.04 € qui se décompose ainsi :

- 8 466.24 € d'excédent de fonctionnement
- 31 680.80 € d'excédent d'investissement.

Acquisition de matériel de bureau, informatique et d'autres matériels (dessertes, chariots et vestiaires). Les amortissements du matériel augmentent les recettes d'investissement. Une subvention exceptionnelle de 4 100 € a été versée par les communes pour équilibrer la section de fonctionnement.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	35 928,31 €	580,44 €	0,00 €	580,44 €	35 928,31 €
Opérations de l'exercice	4 987,48 €	739,97 €	89 944,62 €	98 991,30 €	94 932,10 €	99 731,27 €
TOTAUX	4 987,48 €	36 668,28 €	90 525,06 €	98 991,30 €	95 512,54 €	135 659,58 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	4 987,48 €	36 668,28 €	90 525,06 €	98 991,30 €	95 512,54 €	135 659,58 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	31 680,80 €	0,00 €	8 466,24 €	0,00 €	40 147,04 €

